



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

officines

Question écrite n° 104373

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la menace de la disparition des officines pharmaceutiques dans les petites communes rurales qui vient encore aggraver les conséquences de la désertification médicale et rendre plus aléatoire la préservation de la santé. Il lui demande si des mesures peuvent être prévues pour limiter ces disparitions et garantir une répartition équilibrée des distributions de médicaments aux populations en proportion des besoins.

Texte de la réponse

Les difficultés dont font état les pharmaciens d'officine sont liées à la maîtrise des dépenses de médicaments ayant pour effet de réduire la dynamique de croissance de leurs marges sur les médicaments remboursables, celles-ci représentant plus de 80 % des marges des officines. Sur la période de 2000-2006, les revenus des pharmaciens titulaires ont certes diminué. Toutefois, il n'est pas possible d'évaluer le ralentissement du chiffre d'affaires et des marges de manière précise ni de caractériser les pharmacies les plus touchées. Par ailleurs, si, en 2010, 140 procédures collectives ont été recensées, elles ne concernent qu'un nombre limité d'officines, inférieur à 1 % des officines. En outre, le maillage officinal français reste caractérisé par une forte densité (plus de 22 000 pharmacies), particulièrement en zone urbaine, contribuant à accentuer ces difficultés. C'est pourquoi la loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 a prévu des mesures de restructuration du réseau, tout en préservant la qualité de son maillage territorial, permettant ainsi de favoriser les regroupements et de limiter leur nombre. Afin d'objectiver les difficultés rapportées par les pharmaciens, de compléter le dispositif existant sur les restructurations et d'envisager la rémunération de nouvelles missions, le ministre du travail, de l'emploi et de la santé a saisi l'inspection générale des affaires sociales (IGAS). Le rapport a été publié le 29 juin 2011.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104373

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 2011, page 3299

Réponse publiée le : 9 août 2011, page 8655